



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COVID-19 : COLLECTE D'ENCOMBRANTS LE 21 AVRIL

L'ASSOMPTION, LE 15 AVRIL 2020 – La Ville de L'Assomption annonce que les collectes d'encombrants, qui étaient prévues pour le secteur Est le 7 avril et le secteur Ouest le 14 avril, sont reportées au mardi 21 avril sur l'ensemble du territoire de la Ville de L'Assomption (secteur EST et Secteur Ouest). La collecte pourrait se terminer tard la même journée ou le lendemain.

À noter qu'exceptionnellement, les résidences pour personnes âgées et centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ne seront pas inclus dans la collecte, en raison du risque de contagion plus élevé pour les employés qui effectuent la collecte.

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN ENCOMBRANT

Les matières résiduelles qui excèdent un mètre (1 m) de longueur ou qui pèsent plus de vingt-cinq kilogrammes (25 kg) telles que : appareils électroménagers, mobilier, appareils de chauffage ou tout autre objet d'usage domestique de grande dimension.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- **appareils électroménagers** : cuisinières, laveuses, sécheuses, lave-vaisselles, fours à micro-ondes;
- toiles de piscine roulées et attachées
- tapis roulés et attachés solidement (maximum 5 pieds)
- **mobilier** : tables, chaises, bibliothèques, divans, lits, matelas, bureaux, etc.
- réservoirs à eau chaude, réservoirs d'huile, poêles à bois, toilettes, baignoires, éviers, etc.
- **autres encombrants** : barbecues, petits appareils électroménagers ou électriques placés hors des outils de collecte (grille-pains, lampes, etc.)

MATIÈRES REFUSÉES

- **appareils électroniques** : téléviseurs, ordinateurs, systèmes de son, etc.
- **appareils réfrigérants** : réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau et climatiseurs
- pneus
- sacs de feuilles et gazon
- résidus de CRD (matériaux de construction, de rénovation et de démolition)
- autres matériaux secs
- résidus domestiques dangereux (RDD)
- boîtes de carton
- branches, troncs et billots de bois

Les matières qui sont refusées lors de cette collecte sont habituellement acceptées à l'Écoparc située au 134 chemin des Commissaires, qui est actuellement fermé. La Ville demande aux citoyens de bien vouloir les conserver afin d'en disposer à l'Écoparc lorsqu'une réouverture sera possible.

Pour plus d'informations sur les encombrants, visitez le site Web de la Ville : <https://www.ville.lassomption.qc.ca/collecte-objets-encombrants-et-branches-arbres/>

Pour toute question, les citoyens peuvent communiquer avec le Bureau du citoyen au 450 589-5671, poste 1 ou par courriel à bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca.

Dès le début de la pandémie de COVID-19, la Ville de L'Assomption a mis en place rapidement plusieurs initiatives afin de soutenir ses citoyens. Nous vous invitons à surveiller notre site Internet et nos réseaux sociaux qui sont mis à jour selon l'évolution de la situation.

-30-

Source : Emilie Forget, Conseillère en communication, Services administratifs, Ville de L'Assomption,
Cellulaire : 514 267-7268



NIL MAGNUM SINE LABORE